

Séance du 27 août 2018

Rapport d'évaluation du Plan de Cohésion sociale 2014-2019

Au terme de la présentation de la Cheffe de service du Guichet social, les élus ont approuvé le rapport d'évaluation. Colette DELMOTTE, Présidente du CPAS en charge de ce Plan, a souligné la complémentarité entre le Guichet social et le CPAS, ainsi qu'avec l'Échevin de la Participation dans le cadre de la mise sur pied de la Maison de la Participation.

Emplacement de parking réservé aux personnes handicapées

A l'occasion de la création d'un nouvel emplacement à la rue St-Georges, le Bourgmestre Pierre HUART a rappelé que ces places ne sont pas personnelles : toute personne disposant de la carte ad hoc peut s'y garer.

Conteneurs enterrés

La convention entre Besix/Ville et la Ville de Nivelles a été approuvée par le Conseil pour une phase de test. L'installation de tels conteneurs concernera les nouveaux quartiers et sera reprise en charge urbanistique pour le promoteur. Le bourgmestre Pierre HUART a souligné qu'il s'agissait d'un nouveau mode de collecte qui devrait être installé dans les nouveaux quartiers.

Parc de la Dodaine

La Conseillère Marie-Thérèse BOTTE a souhaité que le règlement de ce lieu soit mieux connu et appliqué par le public, en particulier les maîtres d'animaux de compagnie. Le Bourgmestre Pierre HUART a expliqué que le service communal Communication sera chargé de réaliser des panneaux informatifs et graphiques.

Cimetière de Nivelles

Marie-Thérèse BOTTE a demandé une remise en valeur de l'espace réservé aux enfants et à l'accueil de leurs proches en détresse. Un nouvel aménagement végétal, voire un hôtel à insectes pourrait y être envisagé. Dans ces moments pénibles, l'accueil administratif des familles devrait aussi être amélioré. Le Bourgmestre Pierre HUART a expliqué que la réorganisation des cimetières de la ville est en cours. Elle a débuté à Bornival, pour se poursuivre à Monstreux et puis dans les autres cimetières. A noter que la société en charge de la réhabilitation du site Duvieusart est tenue par une charge d'urbanisme de construire une salle multiconfessionnelle qui permettra le recueillement des familles.

Bureau de vote au Petit Baulers

Le Conseiller Maurice DEHU a proposé qu'un bureau de vote soit installé dans un bâtiment de ce nouveau quartier de la ville. Le Bourgmestre Pierre HUART a répondu que ce n'est malheureusement pas envisageable, en tout cas pour ce scrutin. Les électeurs seront invités à se rendre à l'IPET pour participer aux élections du 14 octobre. Il a également précisé que 100 % des bureaux de vote nivellois seront accessibles aux PMR.

Antenne GSM au Petit Baulers

Maurice DEHU déplore la qualité du réseau dans ce nouveau quartier. Il propose le placement d'une nouvelle antenne, par exemple sur le bâtiment de la Police fédérale se trouvant à proximité. Le Bourgmestre Pierre HUART a expliqué que l'Administration a déjà contacté les opérateurs afin de pouvoir renforcer le réseau à Nivelles.

Nouveau chantier au chemin Coparty

La Conseillère Anne-Françoise JEANSON a expliqué que les gros chantiers privés se terminant, un nouveau est déjà annoncé, concernant la destruction et la reconstruction-extension d'une grande surface commerciale. Le Bourgmestre Pierre HUART a expliqué que le maître d'ouvrage dispose d'un permis en bonne et due forme, lui laissant toute liberté de planifier ses travaux. Le service communal Mobilité a d'ores et déjà prévu un Plan spécifique dans ce cadre.

Aire de parking au faubourg de Soignies

Le Conseiller Gaëtan THIBAUT a interpellé le Conseil au sujet de cet espace utilisé comme parking par les riverains (à hauteur du n° 30). Garant leur véhicule perpendiculairement plutôt que parallèlement à la voirie afin de gagner des places, ils reçoivent néanmoins depuis peu des PV de police. Le Bourgmestre Pierre HUART a exposé que c'est à la demande du SPW, gestionnaire de la voirie, que la situation a été revue afin d'augmenter la sécurité des lieux. En effet, constat a été fait à plusieurs reprises que le passage des véhicules en voirie était parfois perturbé par l'un ou l'autre véhicule garé de cette manière ou que le trottoir était réduit à moins d'un mètre au lieu de trois. Au vu de la réglementation, le stationnement des véhicules doit s'effectuer parallèlement à la chaussée.

Carrefour rue de Namur - rue Lagasse

Gaëtan THIBAUT a relayé la demande des riverains s'inquiétant de la dégradation de la voirie et des trottoirs à cet endroit. L'Echevin a.i. des Travaux Philippe BOUFFIOUX a répondu que le service communal Travaux s'est rendu sur les lieux mais n'a constaté aucune situation dangereuse, ni même de dégradation nécessitant une intervention. Les plaignants sont invités à contacter le Service pour donner plus de précisions.

Piscine communale

Le Conseiller Louison RENAULT (PS) a souhaité connaître l'organisation et l'occupation des lieux pour la rentrée, après un an de fonctionnement, pour éviter les tensions entre les membres des clubs sportifs et les autres nageurs. L'Echevin des Sports Hubert BERTRAND a expliqué qu'en effet, certains clubs demandent plus d'heures et/ou plus d'espace pour exercer leurs activités, ce qui peut réduire les plages horaires et les espaces dédiés aux nageurs libres. Des discussions sont encore en cours, tout sera mis en place pour que l'organisation de la rentrée se déroule dans les meilleures conditions pour toutes et tous.